

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 7 août 2024

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 7 août 2024, a adopté **trois** projets de délibération du Congrès, **un** projet de délibération du gouvernement et **13** arrêtés. Il a également examiné **27** dossiers d'étrangers et émis **un** vœu.

### Projets de délibération du Congrès

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n°4 (DM4) du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2024. Cette décision modificative n° 4 est arrêtée en recettes et en dépenses, à la somme de 192 790 453 francs en mouvements budgétaires répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 92 790 453 francs ;
- *section d'investissement* : 100 000 000 de francs.

Le budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie ainsi modifié pour l'exercice 2024 s'élève à 90 361 999 973 francs répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 57 954 240 451 francs ;
- *section d'investissement* : 32 407 759 522 francs.

Dans le contexte de crise que traverse la Nouvelle-Calédonie depuis le 13 mai 2024, le gouvernement a sollicité une aide d'urgence de l'Union européenne (UE) qui a répondu favorablement. Cette aide passera par un avenant aux dispositions administratives et techniques du programme européen d'appui à la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie. Il vise à soutenir les mesures de réponse à la crise, grâce à une enveloppe complémentaire d'un millions d'euros (119,1 millions de francs), qui viendra s'ajouter à la seconde tranche fixe d'appui budgétaire déjà en cours.

Ce montant est destiné à renforcer les mesures liées au maintien de la transition énergétique et à la réduction de la fracture énergétique.

Le gouvernement prévoit en outre la création d'une aide énergie exceptionnelle destinée aux personnes en situation de précarité (*voir projet de délibération suivant*). Elle a pour objectif d'éviter les impayés et de ne pas aggraver la situation financière du système électrique et en premier lieu la société Enercal.

Dans ce cadre, la DM 4 vise notamment à modifier la ventilation des crédits issus de l'appui budgétaire de l'UE afin de dégager la marge de manœuvre nécessaire au financement de cette aide exceptionnelle, dont le coût est estimé à 200 millions de francs.

D'autre part, cette décision modificative prévoit d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire de 55 millions de francs afin de couvrir les dépenses générées par la crise (affrètement de transport pour les ravitaillements, relogement de la direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP), réparations de différents locaux endommagés, remplacement de véhicules prioritaires, etc...).

Par ailleurs, plusieurs opérations d'investissement, cofinancées par l'État dans le cadre des contrats de développement, sont également ré-abondés, tels que les travaux de rénovation du lycée Jules-Garnier et les travaux liés au pôle d'excellence maritime.

### Au visa de Yannick Slamet et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative à la création d'une aide énergie exceptionnelle au bénéfice des ménages impactés par la crise débutée en mai 2024.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Lutter contre la précarité énergétique : une aide énergie exceptionnelle ».*

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération n° 400 du 3 mai 2024 fixant le montant des taxes afférentes aux autorisations et titres permettant la conduite des véhicules terrestres à moteur et l'exercice d'une activité de transports routiers. Le projet de délibération modifie également la délibération n° 146/CP du 7 juin 2024 portant mesures exceptionnelles dans le contexte de la crise de mai 2024.

Le site du contrôle technique des véhicules (CCTV) de Rivière-Salée n'étant plus opérationnel et afin de ne pas pénaliser les usagers, il s'avère nécessaire de modifier deux délibérations qui ont été adoptées, respectivement les 3 mai et 7 juin 2024 :

- la délibération n° 400 qui fixait le montant des taxes afférentes au permis de conduire applicables du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2024 (article 3) et l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs (articles 1 et 2) à compter du 1<sup>er</sup> août 2024. Le projet de délibération vient ainsi modifier ces dispositions en repoussant l'application des taxes relatives au permis de conduire au 31 mai 2025 et l'application des nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2025.

- la délibération n° 146/CP qui introduit des mesures exceptionnelles dans le contexte de la crise de mai 2024. Afin de ne pas pénaliser les professionnels de transports routiers, dont les

certificats d'immatriculation de leurs véhicules étaient soumis à une visite technique périodique obligatoire et qui ne seraient pas arrivés à terme au 13 mai 2024, la validité des certificats d'immatriculation des véhicules concernés est prorogée de six mois.

## Projet de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour **une** affaire.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a défini les zones de recrutement des collèges de Dumbéa à la rentrée scolaire 2025.

Afin de préserver une répartition équilibrée des flux d'élèves entre les différents collèges tenant compte de la capacité d'accueil de ces derniers, une redéfinition de la carte scolaire de la commune de Dumbéa est nécessaire. Les limites des secteurs géographiques de chaque collège de la commune, à l'exception du collège Jean-Fayard (Katiramona), sont ainsi redéfinies.

Les collèges de Dumbéa-sur-Mer 1, d'Apogoti, Francis-Carco (Koutio) et Edmée-Varin (Auteuil) voient leur sectorisation évoluer.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des allocations mensuelles pour accompagner 13 étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2024.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la réouverture progressive au public du lycée professionnel Pétro-Attiti à compter du 19 août 2024.

Afin de permettre d'assurer la continuité pédagogique pour 240 élèves dont les formations ne peuvent être relocalisées dans d'autres lycées en 2024, certaines formations pourront être relocalisées sur le site de l'école Mauricette-Devambez à Rivière-Salée.

D'autre part, pour la rentrée 2025, des études sont en cours afin de proposer un programme de travaux réalisables en vue de confirmer la reprise progressive d'activité sur le site du lycée Pétro-Attiti.

## Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Il est arrêté comme suit :

- *section de fonctionnement* : 48 641 499 295 francs en recettes et 48 914 709 825 francs en dépenses ;
- *section d'investissement* : 1 192 037 870 de francs en recettes et 1 822 628 902 francs en dépenses ;

Faisant apparaître un résultat annuel déficitaire de 903 801 562 francs.

## Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à signer les actes relatifs au changement de constituant d'hypothèque dans le cadre de la caution accordée par la Nouvelle-Calédonie au contrat de prêt passé par la compagnie Air Calédonie International avec un pool bancaire. Cet emprunt garanti a été contracté en 2017 dans le cadre du renouvellement de la flotte aérienne d'Aircalin.

## Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une dotation complémentaire de 25,5 millions de francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC).

Pour rappel, la Nouvelle-Calédonie verse une dotation annuelle à la CARPANC, afin notamment de payer les avocats qui interviennent au titre de l'aide judiciaire.

## Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Enercal à installer une ligne électrique haute tension sur une parcelle de terrain située sur la commune de Hienghène, dans le cadre des travaux d'électrification pour desservir la tribu de Ouayaguette.

Le président du gouvernement est habilité à intervenir à l'acte.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la société Electrotech en qualité d'installateur et réparateur de la catégorie « taximètres ».

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'inscription par priorité de trois projets de texte en séance publique du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours externes, externes option langue et culture kanak et interne pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie, à compter du :

- 27 septembre 2024 pour les premiers concours externes et externes option langue et culture kanak ;
- 28 septembre 2024 pour le concours interne ;
- 4 octobre 2024 pour les seconds concours externes et externes option langue et culture kanak.

25 postes sont ouverts pour le concours interne, 35 postes pour les concours externes et 9 postes pour les concours externes option langue et culture kanak.

Les langues kanak ouvertes aux concours externes option langue et culture kanak sont le drehu, l'iaai, le nengone, l'ajië et le paicî.

Pour le concours interne, les langues représentées sont l'ajië, le drehu, le nengone et le paicî.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2024-1225/GNC du 19 juin 2024 fixant les modalités d'application de la délibération n°147/CP du 14 juin 2024.

Pour rappel, la délibération n° 147/CP du 14 juin 2024 prévoit la mise en place d'une allocation de chômage total spécifique destinée aux salariés ayant perdu leur emploi du fait des exactions. Cette allocation vise à pallier les pertes de revenus consécutives à l'interruption ou la réduction significative de l'activité économique.

La liste des entreprises dont les salariés bénéficient de plein droit de l'allocation de chômage total spécifique est fixée par l'arrêté d'application n° 2024-1225/GNC du 19 juin 2024, au sein d'une annexe.

Cette liste est ainsi complétée par ce nouvel arrêté.

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Rodolphe Ponsard-Goiran en qualité de chef du service recrutement de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).

### Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Benjamin Tixier en qualité de chef du service développement des applicatifs de la direction du Numérique et de la modernisation de la Nouvelle-Calédonie (DINUM).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **15** titres de séjour et en a refusé **deux**. Il a également accordé **neuf** autorisations de travail et **un** renouvellement d'autorisation de travail.

## Vœu du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un vœu afin de solliciter l'extension des mesures législatives et réglementaires à la Nouvelle-Calédonie en matière de code de la route.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.